



# PREMIERS PAS EN FORÊT

## Comment se faire aider, s'informer, se former

La forêt, on la connaît : comme celle des grands-parents ou celle des contes, comme un décor de promenade. En y regardant d'un peu plus près, les forêts sont des écosystèmes naturels complexes, pas toujours faciles à appréhender pour leurs propriétaires, encore moins à gérer. Notre dossier du mois de janvier-février est construit comme une introduction à la forêt et à sa gestion, destiné aux propriétaires néophytes, et à tous les autres : pour transmettre sa passion, (re)découvrir les professionnels à connaître, les grands enjeux économiques et écologiques de la propriété forestière... Et étant donné que la forêt est un apprentissage continu, le dossier donne également des pistes pour que les forestiers débutants ou passionnés se forment aux grands enjeux forestiers d'aujourd'hui.

Dossier réalisé par  
Blandine Even, Charlotte Lance  
et Isabelle Flouret

# Propriétaire forestier, une chance et des responsabilités

Être propriétaire forestier représente une chance unique. Avec ce patrimoine vivant, le propriétaire joue un rôle au cœur du développement durable.



Découvrir les champignons forestiers. Bernard Petit © CNPF.

Être propriétaire forestier, c'est pouvoir profiter d'un espace de pleine nature, c'est assurer la transmission d'un patrimoine unique, c'est aussi tirer un revenu principal ou complémentaire grâce aux recettes de la coupe de bois, matériau renouvelable, ou encore bénéficier d'un mode de chauffage en « circuit court ». Les raisons d'aimer sa forêt sont multiples et intimement liées aux parcours individuels et familiaux.

Être propriétaire forestier, ce sont aussi d'importantes responsabilités. La forêt rend de nombreux services à nos sociétés humaines : elle fournit un matériau durable, capte le carbone, abrite la biodiversité, stabilise les sols, filtre l'eau, assure le bien-être des citoyens. La gestion durable mise en place par le propriétaire forestier contribue au maintien de ces services, au bénéfice de l'intérêt général. Par ailleurs, une forêt non entretenue est plus sensible au risque incendie et aux risques sanitaires.

**“ Il est essentiel que les propriétaires s'engagent dans une démarche de gestion durable ”**

## Gérez, gérez, gérez !

Il est donc essentiel que les propriétaires s'engagent dans une démarche de gestion durable de leur forêt. En France, la forêt souffre davantage d'un déficit de gestion que d'une surexploitation de la ressource. Certes, la déforestation constitue un fléau ravageur dans de nombreux pays en développement ; cependant, nous ne pouvons pas transposer cette problématique aux forêts françaises qui gagnent du terrain chaque année. Depuis 1908, leur surface a crû de sept millions d'hectares. L'enjeu est donc de convaincre les propriétaires inactifs de prendre en main la gestion de leurs parcelles, en leur fournissant les outils appropriés.

L'acte de gestion représente donc le premier pas essentiel vers la pérennité de la forêt. Selon le Code forestier, qui régit les espaces forestiers en France,

*« la gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes ».*

Gérer une forêt implique des investissements (liés au renouvellement ou à la desserte), des charges régulières (impôts sur le revenu et le foncier), mais aussi des risques dont certains sont assurables (responsabilité civile en cas d'accident d'un tiers, tempête, incendie). Le forestier doit donc rechercher une forme d'équilibre économique. La stratégie dépend de sa sensibilité mais aussi, bien entendu, de la forêt possédée : la surface, le morcellement, l'accessibilité, les essences présentes, la capacité de production (liée au sol, au climat), le tissu économique, les risques encourus localement (climat, gibier, fréquentation...), le potentiel cynégétique (chasse), etc.

Les sources de revenus peuvent être d'ordre divers et chacun les dose comme il le peut et le veut. La production de bois d'œuvre est l'une des pistes à privilégier pour assurer un revenu, de plus ou moins long terme, avec plus ou moins de risque, avec des produits de plus ou moins grande qualité et plus ou moins de revenus intermédiaires... La production de bois énergie est le plus souvent un sous-produit de la production de bois d'œuvre mais, dans les petites forêts, le bois de feu peut être une fonction importante. La location de la chasse, une activité touristique... sont d'autres sources de revenus complémentaires.

Parce qu'il est confronté à un milieu complexe qui se gère sur le long terme, le propriétaire va se former et s'appuyer sur l'expertise de gestionnaires professionnels. La gestion durable passe souvent par la rédaction d'un document de gestion durable et sa mise en œuvre sera ponctuée de choix : monoculture ou diversité des peuplements et des traitements sylvicoles, adéquation avec les marchés, prise en compte du changement climatique et de la biodiversité. La route est longue et... passionnante !

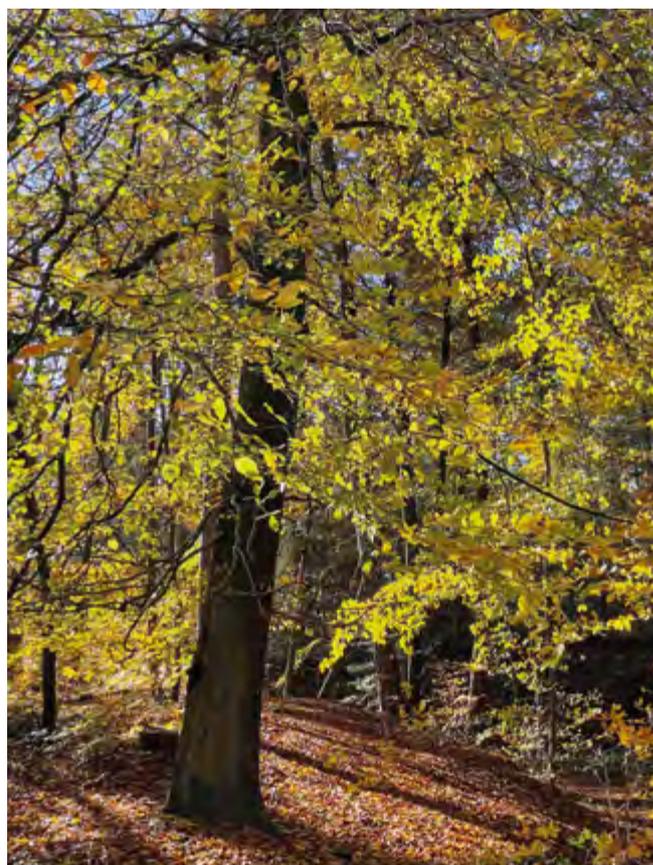
## Changement climatique : le défi forestier du siècle

Sécheresses, canicules, tempêtes, épidémies, incendies, mortalités... Le dérèglement climatique impacte durablement la forêt. Dans ce contexte instable, les forêts françaises doivent se renouveler et s'adapter. Cet effort coûteux demande une forte mobilisation de la part des propriétaires et de tous les acteurs de la filière forêt-bois avec l'appui du monde de la recherche mais aussi des politiques.

## Quelles assurances incontournables ?

En tant que propriétaire forestier, vous êtes responsable des dommages causés par vos arbres, en cas de chute de branches sur un promeneur par exemple. En adhérant à un syndicat Fransylva, les propriétaires sont automatiquement assurés pour leur responsabilité civile (en cas de dommage causé par un arbre sur une ligne électrique, une barrière, en cas de promeneur blessé, ou en cas d'incendie qui se propage à partir d'une parcelle donnée).

Les propriétaires sont également incités à s'assurer contre les aléas climatiques : incendie, tempête, neige lourde. Une offre préférentielle d'assurances est disponible pour les propriétaires forestiers adhérents de Fransylva via l'offre Sylvassur co-construite par la Fédération nationale et l'assureur Verspieren. Deux formules sont possibles : une assurance classique liée à la valeur de la forêt, et une formule accessible qui recouvre les frais nécessaires au reboisement à la suite d'un aléa climatique.



Les paysages forestiers s'apprécient en toute saison. Sylvain Gaudin © CNPF.

# Fogefor : porte d'entrée vers la gestion forestière

Chaque année en France, près de mille propriétaires choisissent de s'inscrire à un stage Fogefor (Formation à la gestion forestière). Ces formations constituent une première étape précieuse, voire indispensable à la gestion forestière.



Réunion de vulgarisation. Antoine de Lauriston © CNPF.

Les Fogefor sont bien connus des propriétaires forestiers, désireux de découvrir – ou de faire découvrir – la forêt, ou de perfectionner leurs connaissances dans des domaines spécifiques. Ces cycles théoriques et pratiques à la gestion forestière se déclinent en cinq formats, dont le degré de spécialisation et la durée varient. Leurs objectifs, selon le CNPF qui anime la majorité des Fogefor en France en liaison avec les associations Fogefor et Fransylva : « *que les propriétaires soient rapidement aptes à prendre des décisions pour leur forêt* ».

Alors que les formats « Perfectionnement » et « Professionnalisation » s'adressent à des profils déjà aguerris, trois autres Fogefor s'adressent à un public plus vert : il s'agit des cycles « Initiation », « Thématique » et « Base ». « *Être propriétaire forestier n'est pas un métier, et on peut vite se sentir isolé* », explique Samuel Six, chargé de mission auprès du directeur général du CNPF et coordinateur des Fogefor au niveau national. « *Pourtant, c'est une grande responsabilité, car même entouré de professionnels, le propriétaire reste décisionnaire pour sa forêt. Le Fogefor l'aide à passer du statut de propriétaire à celui de sylviculteur éclairé.* » Pour Marie Pillon, déléguée générale Fransylva Hauts-de-France et animatrice de Fogefor dans l'Oise, tout l'enjeu est de faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle. « *Le Fogefor donne les bases pour permettre au propriétaire de pouvoir échanger avec son gestionnaire, ce qui est indispensable pour bien appréhender le plan de gestion de la forêt et que celui-ci soit en phase avec ses attentes* », explique-t-elle.

“ Un outil qui permet de passer du statut de propriétaire à celui de sylviculteur éclairé ”

Le Fogefor est également un vecteur de transmission inter et intra-générationnel, souvent effectué en famille. « *Les membres d'une famille n'ont pas forcément la même vision de la forêt, et peuvent avoir des difficultés à se mettre d'accord*, ajoute Marie Pillon. *Le Fogefor leur permet d'avoir le même socle d'informations et de réussir à trouver une orientation commune.* »

Le cahier des charges pour l'ensemble des formations dispensées sur le territoire est établi tous les trois ans par la cellule nationale des Fogefor, qui regroupe le CNPF et Fransylva. « *Chaque Fogefor doit traiter du plan simple de gestion et inclure une sensibilisation aux documents de gestion durable*, ajoute Samuel Six. *Ensuite, les thématiques peuvent varier selon les préoccupations locales de chaque région.* » Les contenus évoluent également avec le temps : « *Nous traitons aujourd'hui de certains sujets tels que les évolutions climatiques ou les problèmes sanitaires, qui étaient inexistantes il y a quinze ans*, ajoute Marie Pillon. *Cela incite d'ailleurs certains propriétaires à refaire un stage, y compris parmi les profils les plus avertis.* »

Les dates des prochains Fogefor sont à retrouver en page 48.

Samuel Six, chargé de mission auprès du directeur général du CNPF en charge de la coordination des Fogefor au niveau national. © DR.

# Un outil pour mesurer la biodiversité dans sa forêt

L'indice de biodiversité potentielle (IBP) permet de faciliter la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité en forêt. Documentations et formations sont mises à la disposition des forestiers et permettent d'approprier l'outil.



Les micro-habitats parmi les critères IBP. Olivier Martineau © CNPF.

Gestionnaires d'un milieu naturel, les forestiers sont comptables de tous les organismes vivant au sein de leur forêt : végétaux, animaux et champignons. C'est le champ de la biodiversité que les forestiers ont parfois du mal à appréhender dans son ensemble. Pour faciliter la prise en compte des multiples sources de biodiversité, le CNPF a inventé, en 2008, un outil d'évaluation simple et scientifiquement pertinent : l'indice de biodiversité potentielle (IBP).

L'IBP repose sur la notation d'un ensemble de dix facteurs qui permettent d'évaluer la diversité en espèces végétales et animales sur un territoire forestier. Après avoir réalisé son relevé de terrain, le propriétaire ou le gestionnaire se fait une idée précise du niveau de biodiversité et, si le résultat n'est pas satisfaisant, il peut agir dans sa gestion pour améliorer les choses. Un exemple : il est intéressant de maintenir dans les peuplements des bois morts sur pied et au sol et des bois de gros diamètre. Cette ressource est précieuse pour un grand nombre de mammifères, d'oiseaux, de champignons, et une microfaune très diversifiée. Leur action concourt à l'entretien de la fertilité des sols, à une protection contre certains insectes phytophages « ravageurs » et à une bonne régénération des peuplements. Il est donc utile d'utiliser l'IBP avant le marquage d'une coupe pour orienter celle-ci ou pendant l'établissement d'un plan simple de gestion, le cas échéant.

“Un outil accessible à tous ceux qui savent reconnaître les espèces d'arbres”

Le diagnostic IBP constitue un outil accessible, à condition de savoir distinguer les espèces d'arbres. « Le diagnostic IBP ne nécessite ni mesures complexes, ni connaissances naturalistes particulières sur les espèces, sauf pour l'identification des arbres, explique le CNPF. En pratique, il s'agit de parcourir le peuplement en dénombant des éléments relatifs à chacun des dix facteurs, par exemple le nombre de gros arbres morts ou de strates. » Un score entre 0 et

5 pour chaque facteur permet d'identifier la capacité d'accueil du peuplement ainsi que les éléments bénéfiques à la diversité des espèces ou ceux qui mériteraient d'être favorisés grâce à la gestion forestière.

Un certain nombre de ressources sont mises à la disposition des forestiers par le CNPF, sur son site Internet, sous forme de document téléchargeable ou auprès de son service des éditions, pour mieux comprendre par exemple les liens entre les facteurs IBP et les espèces, ou sur la réalisation pratique de relevés IBP en forêt. Le CNPF-IDF (Institut pour le développement forestier) organise également chaque année des stages d'une demi-journée et peut mettre en place des sessions sur mesure. Enfin, des formations peuvent avoir lieu en région, organisées par le CNPF. Nous vous invitons à vous rapprocher de l'IDF ou des antennes régionales du CNPF pour plus d'informations.